# Manual Ma

# Consigne Permanente

CP-NAV-09

## MOUILLAGE YACHTS et NAVIRES A PASSAGERS

La présente consigne ne s'applique qu'aux seuls navires à passagers et yachts concernés par l'arrêté préfectoral 75-2000 du 11 décembre 2000 (Lht ≥ 80m et/ou ≥ 1600 GT).

#### Références:

 Arrêté préfectoral n°2000-075 du 11 décembre 2000, réglementant le mouillage des navires de commerce dans les eaux intérieures et territoriales françaises de Méditerranée

### Rappels:

- Toute demande de mouillage d'un navire concerné par les arrêtés en référence doit être soumise à l'officier de permanence pour accord, sauf délégation expresse de celui-ci au CDQ (délégation mentionnée au JDB).
- Un yacht qui a un n° OMI est toujours armé au commerce. L'inverse n'est pas systématique.
- Le CROSS est seul habilité à autoriser les mouillages (les sémaphores n'ont pas cette habilitation). Il convient en conséquence de rappeler aux sémaphores qu'ils doivent rechercher l'autorisation du CROSS même si ce yacht a déjà mouillé précédemment.

## 1- Mouillage des YACHTS armés au commerce

- S'il y a un doute sur le caractère « armé au commerce » du navire, lui demander (via le sémaphore le cas échéant), s'il est « commercial registered ».
- Autorisation de mouillage. Deux cas peuvent se présenter :
  - Premier mouillage de l'année => une demande de mouillage initiale « écrite » doit être formulée.
  - Le yacht a déjà fait une demande de mouillage => un accord « verbal » du CROSS suffit.
- Ouvrir une main courante SURNAV sans numéro (laisser la case vide) ; saisir la position et le lieu de mouillage, ainsi que le nombre de passagers/équipage. Seuls les paragraphes « Type opération / localisation » et « Information sur le navire » (en-tête rouge et en-tête verte) sont remplis. Ne pas remplir de chronologie.
- Enfin, n'effectuer aucune saisie dans Trafic2000.

#### 2- Mouillage des navires à passagers figurant dans la liste de prévision

La Une liste de prévision est un fichier de type tableur préparée par la cellule SURNAV du centre principal (La Garde) en début d'année civile et mise à jour régulièrement par cette cellule et les CDQ, à la réception des programmes d'escale envoyés par les agents maritimes.

Le centre secondaire a accès à cette liste, via le réseau.

1. Réception de la demande de mouillage formulée par le navire ou le sémaphore. L'appel téléphonique fait office de demande, dans le cas d'un TMP en liste de prévision.

2 cas se présentent :

- Le navire est présent dans la liste de prévisions, l'appel téléphonique fait alors office de demande –
  Passer à l'étape 2
- Le navire n'est pas présent dans la liste de prévisions, demander au sémaphore de vous transmettre une demande écrite (Fiche de demande de mouillage, annexe 1 CP-NAV-08) ou la rédiger en direct. A la réception de la demande, passer à l'étape 3
- 2. Vérifier sur le fichier de prévision des mouillages que le créneau (lieu et date) correspond à la demande. Si ce n'est pas le cas, se référer au paragraphe 3.
- 3. Aviser l'officier de permanence ou le CDQ de ce mouillage
- 4. Ouvrir une main courante SURNAV avec un numéro et la compléter.

Version 2	Date: 08/03/2012	Page 1 sur 2



# Consigne Permanente

CP-NAV-09

#### MOUILLAGE YACHTS et NAVIRES A PASSAGERS

- Trafic 2000 : Renseigner la fiche « Mouillage » du navire avec les éléments connus puis « Enregistrer ».
  Préparer un message « Mouillage » dans Trafic 2000 dès la réception de la demande de mouillage. A la réception du message ARRMOUILL, compléter le message et l'enregistrer.
- 6. A la réception du message ARRMOUILL, reprendre la fiche « Mouillage » du navire, renseigner le statut « arrivée » et l'état de navigation, saisir la position de mouillage puis « Envoyer »
- 7. Au départ du navire, <del>clôturer la main courante SURNAV et faire un message « Mouvinf » dans Trafic 2000.</del> renseigné le statut «Départ» dans Trafic 2000 puis « Envoyer ».

# 3-Mouillage des TMP ne figurant pas dans la liste de prévision

- · Réception de la demande de mouillage écrite, formulée par le navire ou le sémaphore.
- Aviser l'officier de permanence de ce mouillage.
- Ouvrir une main courante SURNAV avec un numéro et la compléter.
- Préparer un message « Mouillage » dans Trafic2000 dès la réception de la demande de mouillage. A la réception du message ARRMOUILL, compléter le message et l'enregistrer.
- Au départ du navire, clôturer la main courante SURNAV et faire un message « Mouvinf » dans Trafic 2000.

Rédigée par : LV Drouin CSO/SURV Vérifiée par : OPCTAAM Drevon Chef du CROSS Med en Corse

Vérifiée par : OPCTAAM Michaud DARO Approuvée par : AC2AM Lefebvre Directeur du CROSS Med

Seeline

8.

Version 2 Date: 08/03/2012 Page 2 sur 2